



Documents à présenter pour un visa de tourisme

ATTENTION

- Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous.
- Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présentez cette feuille lors du dépôt de la demande
- Annexe une copie du dossier complet (excepté le formulaire de la demande)
- Une copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles et des visas de précédents voyages dans des États Schengen sont également à joindre
- Les frais de visa de **80 EURO** (Demandeurs de moins de 6 ans: gratuit) sont à payer en **USD (montant exact s.v.p.)** au dépôt de la demande.

- Passeport
 - doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
 - doit être signé par le titulaire
- Formulaire de demande de visa (modèle Schengen) avec 2 photos d'identité biométriques récentes
 - doit être complètement rempli
 - doit être signé par le demandeur
- Assurance-maladie

ATTENTION: l'assurance-maladie doit être valable pour toute la durée du séjour demandée!
- Réservation de vol aller/retour
 - Modifiable ou rectifiable sans charges

ATTENTION: le visa est accordé et établi selon les dates sur la réservation de vol. Un changement de la période de validité du visa après la demande a été soumis n'est plus possible!
- Preuve d'hébergement/ réservation d'hôtel
- Plan de voyage
- Preuves sur la situation professionnelle et sur ses propres revenus
 - Tous les documents qui peuvent prouver les revenus financiers (biens qui sont à lui) du demandeur sont à présenter.

Quelques exemples (non exclusifs):



- a) Travailleur à titre indépendant: p. ex: registre de commerce, relevés bancaires (de trois derniers mois), preuves d'activités commerciales ou financières, titre de propriété au cadastre.
 - b) Employés: p. ex: fiches de salaires, relevés bancaires, titre de propriété au Cadastre, en plus: attestation de service, attestation de congé
 - c) Sans-emploi: preuves des revenus de la personne dont le demandeur dépend financièrement, déclaration formelle d'engagement ou prise en charge (à trouver auprès des autorités compétentes en Allemagne)
-
- Preuves sur la situation familiale
 - p.ex. acte de mariage, acte de naissance, photos de famille, photos de mariage, etc.